



Rapporteur : M. MARTIN

47376

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

SEM Breizh-Rapport d'activité 2021

Le vendredi 16 décembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. PAUTREL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h42.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 ;

Expose :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2021 de la Sembreizh (ex Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'

Equipement de la Bretagne - Semaeb) est soumis à l'approbation du Conseil départemental.

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

A) Objet et historique de la création

La Sembreizh a pour objet « d'étudier et d'entreprendre, principalement dans la région Bretagne, des opérations d'aménagement et de construction de toute nature, de gérer des services et équipements publics ou privés, et plus généralement d'exercer toute action participant au développement de la vie économique et sociale ». Jusqu'à présent, la production de la société se répartissait selon 3 types principaux de prestations :

- Réalisation d'opérations de superstructures en mandat principalement pour le compte de la Région mais également pour d'autres clients publics et privés ;
- Réalisation d'opérations d'aménagement (principalement en concession) essentiellement dans les Côtes d'Armor, avec un réel potentiel compte tenu des études et contacts en cours ;
- Autres activités accessoires : études et prestations de services.

La Sembreizh a décidé de poursuivre sa diversification et son positionnement dans le domaine du développement durable et des énergies renouvelables.

B) Répartition du capital

Le Conseil d'Administration du 27 janvier 2020 a validé le dossier d'augmentation de capital de la Sem d'un montant de 5,4 M€ afin de créer la Foncière – BreizhCité, d'acquérir les titres de SAFIDI dans Eilan et enfin, de pourvoir à ses besoins financiers propres pour des opérations nouvelles.

Au 31 décembre 2021, le capital de la Sembreizh s'élève donc à 11 368 848,40 €.

Les collectivités territoriales représentent 82,18 % des actions (Département d'Ille-et-Vilaine : 0,70 % des actions pour un total de 79 679,60 €).

La répartition des actions ainsi que les participations de Sembreizh dans différentes filiales figurent en annexe.

II- ACTIVITE DE LA SEM EN 2021

Les principaux éléments du rapport d'activité présenté par la société sont les suivants :

- Le plan stratégique pour la période 2020-2025, approuvé par le conseil d'administration du 23 novembre 2020, a été enclenché ;
- La Société est désormais positionnée sur 6 segments d'activités :
 1. Patrimoine régional
 2. Centralités et Territoires
 3. Développement économique
 4. Maritimité
 5. Transition énergétique et écologique
 6. Tourisme

Ses clients sont la Région, les autres Collectivités territoriales et des privés.
Elle a deux modes d'intervention : Ingénierie et Investissement.

- Le départ du Directeur Opérationnel, courant de l'exercice, a amené à une réorganisation de la société conduisant chaque direction territoriale à porter un ou plusieurs segments stratégiques.

- L'exercice a également été marqué par l'engagement d'opérations « à risques » conformément au plan stratégique, comme la création d'un village d'entreprises « TY'MALWIN » à Saint-Malo (activité de promotion-vente de 11 ateliers/bureaux et 9 cellules de stockage) ou bien la constitution d'une SCCV avec SECIB Immobilier pour le projet « CAMPUS » à Liffré (réalisation de 57 logements).

- L'opération de relogement temporaire de l'entreprise MOWI sur le site de GAD, en partenariat avec l'EPF et la Région a pris fin à l'été 2021 ; le remboursement de l'avance de trésorerie accordée par la Région a été réalisée.

- L'activité de mandataire pour le compte de la Région a été intensive avec 107,7 millions d'euros d'investissement réalisés, un chiffre historique.

- Par ailleurs, SemBreizh poursuit son développement stratégique par le renforcement de ses équipes, en recherchant les compétences adaptées à sa stratégie.

III - SITUATION FINANCIERE

Au cours de cet exercice :

- Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 7 245 793 €,

- Le total des produits d'exploitation a été de 9 822 178 €,

- Le total des charges d'exploitation a été de 8 913 552 €.

- La société a réalisé un résultat d'exploitation de 908 626 €

- Compte tenu d'un résultat financier de -10 973 €, le résultat courant avant impôt s'est élevé à 897 653 €.

- Compte tenu d'un résultat exceptionnel 57 408 € et d'un impôt sur les sociétés de 283 109 €, la société a réalisé un bénéfice net comptable de **671 952 €**.

A) Détail du compte de résultat

La particularité des comptes de la Sem tient à la spécificité de son activité en tant que mandataire ou concessionnaire pour le compte de collectivités territoriales au premier rang desquelles la Région Bretagne, son actionnaire principal. La présentation des comptes distingue les comptes relevant du fonctionnement propre de la Sem, mais aussi ceux concernant les mandats, les concessions et les opérations propres.

Il est pertinent de relever, au titre de cet exercice clos le 31/12/2021, les éléments suivants :

1) Pour le fonctionnement :

Le chiffre d'affaires réalisé, d'un montant de 6 648 882 €, est constitué essentiellement du contrat de mandat avec la région Bretagne pour un montant de 5 123 324 €, ainsi que les missions d'études (400 108 €) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (587 262 €).

La subvention d'exploitation d'un montant de 42 019 € concerne :

- Les aides à l'emploi des jeunes salariés,

- La subvention versée au titre de la mission Tourisme (38 430 €).

Les charges d'exploitation, d'un montant global de 6 026 599 € comprennent :

- Les charges de gestion courante pour 1 307 402 € : la maintenance du réseau informatique et des logiciels (196 K€), le contrat de gestion SCET (88 K€), la mise à disposition du Directeur via le contrat SCET GE (202 K€), les loyers (91 K€), les locaux des agences de Brest et Lorient ainsi que les locaux d'archives (Rennes, Brest). Le poste Télécommunications-opérateurs (66 K€), les honoraires (69 K€) et les honoraires des commissaires aux comptes (15 K€) complètent ces charges. Notons également les frais de location des véhicules mis à disposition de certains salariés et le carburant pour un montant total de 119 K€.

- Les impôts et taxes : 194 251 €.

- Les salaires et charges sociales pour 4 265 534 € (+ 9 %).

- Les dotations aux amortissements et provisions pour 248 015 €.

Le résultat financier : - 5 458,30 €.

Le résultat exceptionnel : + 57 407,91.

2) Pour les opérations propres :

Le chiffre d'affaires de 257 739 € se compose des loyers perçus pour 246 131 €.

La production stockée de 2 314 100 € correspond à la variation des travaux en cours de l'opération Ty'Malwin engagée dans l'année.

Les achats et charges externes s'élèvent à 2 223 880 € dont 2 204 609 € d'achats de travaux. Le solde de 19 271 € est relatif aux loyers, charges locatives et assurances de l'opération de MOWI.

Les impôts à hauteur de 12 520 € comprennent les taxes foncières et taxe d'aménagement.

Les dotations aux amortissements (bâtiment) et provisions (litige travaux) s'élèvent respectivement à 218 376 € et 104 095 €.

Le résultat financier correspond aux intérêts versés à la société pour l'avance de trésorerie consentie en 2020 par la Région.

En l'absence de résultat pour les opérations menées en concession et en mandat, et après un impôt sur les bénéfices de 283 109 €, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 671 952 €.

B) Le bilan

Les Capitaux propres s'inscrivent au 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, dans les comptes de la société pour un montant de **13 409 846 €**, avant affectation du résultat.

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la SEMBREIZH.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220088

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON-GUITTON